

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNE DE MENESPLET

70/25

Le Maire de la commune de MENESPLET,

VU la loi du 28 pluviôse An VIII,

VU La loi n°828213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié sur la signalisation des routes et des autoroutes

VU le code de la route,

VU le décret n°86-475 du 14 mars 1986, relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1 huitième partie signalisation temporaire approuvé par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande du 27 novembre 2025 de l'entreprise 3 TECHNOLOGIES – Camparian-Nord – 33870 VAYRES

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité, il y a lieu d'interdire la circulation de tout véhicule sauf riverain et services de secours sur la rue des Charbonnières pour des travaux d'alimentation électrique sur une demie journée dans la période du 8 au 12 décembre 2025.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation de tout véhicule sera interdite sauf riverains et services de secours sur la rue des Charbonnières pour des travaux d'alimentation électrique sur une demie journée dans la période du 8 au 12 décembre 2025. La déviation se fera par la rue du Stade et la rue des Grands Champs.

ARTICLE 2 : La pose, la maintenance et la signalisation réglementaire seront à la charge de l'entreprise 3 TECHNOLOGIES chargée des travaux

ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

La circulation sera rétablie en dehors des heures de chantier.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera remise à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Montpon-Ménestérol,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal de Montpon,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise 3 TECHNOLOGIES,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Isle Double Landais,
- Madame la Présidente du Transport Scolaire de Montpon

Fait à Ménèsplet, le 27 novembre 2025

Le Maire
Jean-Claude CHAUSSADE
